

COFREND

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN CENTRE D'EXAMEN AGRÉÉ COFREND

Pour la qualification des personnels END

Pôle certification et qualification de la COFREND



Une fois le dossier complet, la demande sera traitée par le Comité de Direction de l'Évaluation de Compétences de la COFREND (CDEC). Le CDEC s'engage à vous répondre dans les trois mois.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN CENTRE D'EXAMEN AGRÉÉ COFREND

Contenu

VOTRE ETABLISSEMENT	2
VOTRE DEMANDE D'AGREMENT:.....	3
LE CENTRE D'EXAMEN AGRÉÉ	4
VOS MOTIVATIONS.....	5
VOS ENGAGEMENTS.....	Erreur ! Signet non défini.

Documents en annexe :

- Le modèle de contrat de prestation des services d'organisation d'examens de qualification COFREND
- La procédure de gestion des centres d'examen COFREND (CER-PR-002)
- Les critères pour l'ouverture et le maintien des CEA (CER-PR-008)
- Les exigences d'équipements et matériels par comité sectoriel et par méthode
- La procédure de gestion du personnel affecté à la certification (CER-PR-003)
- Les tarifs du Pôle certification et qualification de la COFREND

Si le dossier est admissible, Le CDEC convoquera le responsable de l'organisme pour soutenir le dossier.

VOTRE ETABLISSEMENT

Renseignements généraux	
Nom :	Nom du responsable habilité à engager juridiquement l'établissement pour la signature d'un contrat :
Adresse :	Fonction :
Code postal :	Mail :
Ville :	Téléphone :
Pays :	Adresse du site internet de l'établissement : http://

Type d'établissement
<input type="checkbox"/> Organisme de formation en CND <input type="checkbox"/> Industrie manufacturière <input type="checkbox"/> Etablissement publique <input type="checkbox"/> autre
Référencement de votre établissement
N° SIRET : N° SIREN : <u>Pour les entreprises</u> N° d'enregistrement au registre du commerce : <u>Pour une association</u> N° d'enregistrement au registre national des associations de votre pays :
Vos reconnaissances
Label qualité, homologation, accréditation :
Votre établissement est-il agréé pour organiser la passation d'autres examens de qualification ou de certification ? Si oui pour lesquels ?

Existence et solidité financière de l'établissement
Merci de fournir les trois derniers bilans comptables de l'établissement

VOTRE DEMANDE D'AGREMENT:

Votre demande concerne

Quel(s) comité(s) sectoriel(s) de la COFREND ?

- CIFM (secteur fabrication et maintenance industrielle)
- COSAC (secteur aérospatial)
- CCPM (Secteur de production métallique pour les tubes, fonderie, sidérurgie)
- CFCM (secteur de la maintenance ferroviaire)

Quelle(s) méthode(s) et technique(s) ?

Nom de la méthode	Terme abrégé	Cochez les méthodes souhaitées	Précisez les techniques
Courant de Foucault	ET	<input type="checkbox"/>	
Emission acoustique	AT	<input type="checkbox"/>	
Etanchéité	LT	<input type="checkbox"/>	
Examen visuel	VT	<input type="checkbox"/>	
Magnétoscopie	MT	<input type="checkbox"/>	
Radiographie	RT	<input type="checkbox"/>	
Ressuage	PT	<input type="checkbox"/>	
Thermographie infrarouge	TT	<input type="checkbox"/>	
Time Of Flight Diffraction	TOFD	<input type="checkbox"/>	
Ultrason	UT	<input type="checkbox"/>	

LE CENTRE D'EXAMEN AGRÉÉ

LES RESSOURCES

EQUIPEMENTS

Liste des équipements prévus les méthodes concernées par la demande d'agrément :
(La liste des exigences minimales par comité sectoriel est fournie en annexe)

EPROUVETTES

(La liste des exigences minimales par comité sectoriel est fournie en annexe)

RESSOURCES HUMAINES

Description de l'organigramme prévisionnel pour le fonctionnement du centre d'examen :
(Les exigences sont définies dans la procédure CER-PR-003 fournie en annexe)

LOCAUX , SECURISATION DES RESSOURCES

Merci de fournir un plan des locaux montrant les lieux des examens ainsi que les lieux sécurisés permettant d'entreposer les éprouvettes d'examen, les questionnaires et autres ressources confidentielles liées aux examens de qualification COFREND.

IMPARTIALITE

Merci de décrire les différentes dispositions prises pour garantir l'impartialité des examens : La COFREND est un organisme de certification tierce partie accréditée selon la norme ISO 17024 par le COFRAC. Cette norme définit les exigences applicables en termes d'impartialité et d'indépendance du système de certification vis-à-vis des parties prenantes. Les Centres d'Examens COFREND sont dans le devoir de les appliquer. Ainsi dans le cas où une entité héberge un Organisme de formation préparant aux examens COFREND et un CEA l'entreprise doit :

- Facturer séparément la formation et la certification
- Ne pas permettre qu'un formateur puisse évaluer, dans le cadre des examens COFREND, un candidat qu'il aurait lui-même formé sur une période de deux ans,
- Veillez à la confidentialité des sujets, questionnaires, éprouvettes et autres documents utilisés par la certification, afin qu'ils ne puissent pas être utilisés par la formation

VOS MOTIVATIONS

Le dossier de demande d'ouverture d'agrément doit être accompagné d'un courrier de motivation abordant au minimum :

- une étude de marché
- la pertinence industrielle
- l'innovation ou la plus-value justifiant de l'ouverture du Centre d'Examen Agréé

Nom du responsable de l'entité :	Fait le :
Signature :	